



Versement minimum à un huissier pour un montant exigé de 2500

Par **GERARD RIVIERE**, le **21/02/2012** à **10:42**

Bonjour,

J'ai été condamné à régler des frais concernant un appartement apres l'avoir rendu ce que je ne conteste pas ces frais s'élève à 4000€

Un huissier me reclame le règlement

J'ai versé immédiatement 1500 € mais je n'ai pas la possibilité de lui verser plus de 150 € par mois

Quel est le montant minimum qu'huissier est en droit d'exiger ?

Merci d'avance pour une réponse

Par **Marion2**, le **21/02/2012** à **17:22**

Bonjour,

Vous pouvez proposer à l'huissier 150€ par mois, mais si le créancier souhaite une somme plus importante, vous devrez rembourser plus.

Par **cocotte1003**, le **21/02/2012** à **18:22**

Bonjour, il n'y a pas de somme minimum c'est une facilité qu'il vous fait (si son client est

d'accord). Il a tout à fait le droit de ne pas le faire et de pratiquer une saisie. Proposez lui un échéancier que vous pouvez tenir et qui est raisonnable en nombre de mensualité et surtout tenez vous y , cordialement